

Orléans, le 31 mars 2011

COMMUNIQUÉ



« Restauration des cours d'eau :
communiquer pour se concerter »,

un guide de l'agence de l'eau
Loire-Bretagne

60 pages, mars 2011

L'agence de l'eau publie un guide méthodologique à destination des élus et des animateurs et techniciens de rivières pour faciliter l'adhésion des acteurs locaux à la réalisation des projets de restauration des cours d'eau.

Le guide propose des pistes pour surmonter les difficultés rencontrées sur le terrain par les élus et animateurs : prendre en compte des représentations, démontrer le bien fondé du projet, porter la concertation au plus près du terrain, communiquer avec les relais médiatiques. Il est complété par cinq fiches méthodologiques : pourquoi vouloir rétablir la continuité des cours d'eau ? Connaître ses interlocuteurs ; les mots qui fâchent et les mots qui dialoguent ; des actions et des outils ; les relations avec la presse.

Pour le réaliser, l'agence de l'eau Loire-Bretagne s'est appuyée principalement sur le retour d'expériences de 27 élus ou techniciens localisés sur 9 sites des bassins Loire-Bretagne et Rhône-Méditerranée.

Ce guide est une contribution au premier enjeu du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (le Sdage) Loire-Bretagne : restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques pour retrouver le bon état des eaux.

Il est disponible sur demande à l'agence de l'eau et téléchargeable sur son site www.eau-loire-bretagne.fr

Contact presse : Paule Opériol, paule.operiol@eau-loire-bretagne.fr

Établissement public du ministre chargé du développement durable, l'agence de l'eau Loire-Bretagne apporte aux élus et aux usagers de l'eau du bassin,

- une vue d'ensemble des problèmes liés à la gestion de l'eau,
- et les moyens financiers pour mieux gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

Le bassin Loire-Bretagne, des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, représente 155 000 km², soit 28% du territoire national métropolitain. Il intéresse 10 régions, 36 départements en tout ou partie, 7 368 communes et près de 12 millions d'habitants.